ville de
Firminy

Madame BLONDEAU
Association de défense des riverains
du boulevard Fayol
63 boulevard Fayol

42 700 FIRMINY

Cabinet du Maire et des Elus
ep/Dos.secrétmaire/service/courrier maire/R

Affaire suivie par :
Secr. Maire ☎ 04 77 40 50 54
Fax 04 77 40 50 61

Firminy, le 5 Octobre 2011

Madame,

Je fais suite à votre courrier du 19 septembre 2011 dont le ton me surprend. Vous évoquez plusieurs demandes formulées par votre association :

Déviation RD 500 :

Je vous rappelle que le Conseil Général a procédé à la mise en concurrence des entreprises pour les travaux de reconfiguration du rond-point de Fayol/Gaffard.
A ce jour, ce marché n'a pas encore été attribué alors que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 août dernier.
Le président du Conseil Général de la Loire ne veut pas démarrer les travaux tant que la Cour d'Appel de Lyon n'a pas délibéré. Je le regrette vous le savez. A mon avis, la priorité est de démarrer les travaux.

Flux de circulation :

Je sollicite de nouveau le Conseil Général afin d'être destinataire des données de comptage réalisé que je ne manquerai pas de vous transmettre.
Par ailleurs, nous sommes en train d'effectuer des études rue des Aubépines et rue des Perrières, dont nous n'avons pas encore les résultats.

Projet d'aménagement du boulevard :

Je ne peux que réitérer les termes de mon précédent courrier à savoir que l'aménagement du boulevard ne pourra être effectué qu'après la réalisation de la déviation.
Vous estimez que « l'aménagement du square de la Rochette est prématuré ». Ce n'est ni l'avis de la présidente du conseil de quartier ni des habitants. Ils se sont exprimés par un vote dans le cadre du budget participatif 2011. Les élus respecteront cette décision. Concernant les problèmes de sécurité du quartier, la présidente a proposé que le budget participatif 2012 du quartier de Fayol soit consacré à cette problématique, c'est ce qui a été retenu lors de la dernière réunion du conseil de quartier. Vous devriez être satisfait.

Réouverture de la bretelle d'accès de la gare :

Le double rond-point Camus/Dorian fait actuellement l'objet de réflexions en raison de sa saturation aux heures de pointe et des remontées de files de véhicules sous la trémie. Je suis intervenu avec les maires de Fraisses et Unieux auprès de Saint-Etienne Métropole, du Conseil Général de la Loire et de l'Etat pour que des études soient engagées rapidement en souhaitant que les études intègrent l'hypothèse de la réouverture de la bretelle de la gare alors que le Préfet et le directeur départemental des Territoires (Préfecture) y sont opposés.
Les trois partenaires sont d'accord pour participer au financement de ces études, mais ils « se renvoient la balle » pour désigner un maître d'ouvrage qui devrait être logiquement l'Etat ou le Département. Les restrictions budgétaires actuelles n'aident pas. Je suis réintervenu récemment auprès du vice-président du conseil général de la Loire pour que le Département devienne le maître d'ouvrage.

Accès au centre commercial :

Je ne peux que confirmer les termes de mon précédent courrier à savoir que l'aménagement réalisé lors de la création de la surface commerciale avait fait l'objet d'une concertation entre l'association des riverains (ARZICOP) et l'exploitant commercial.
La solution d'une bretelle permettant un accès direct à partir du rond-point dit « Leclerc » avait été écartée par le Conseil Général, en raison de son incompatibilité avec les flux de circulation. Le giratoire est trop petit et ne permet pas de créer une branche supplémentaire. Les techniciens du Département me l'ont confirmé récemment en prenant comme exemple le giratoire du haut du boulevard Fayol. La création d'une nouvelle branche pour la déviation du boulevard Fayol oblige le Département à créer un autre giratoire, pour lequel nous nous battons, giratoire qui va doubler de volume. Or l'emprise foncière est insuffisante pour créer vers le Leclerc un giratoire qui doublerait quasiment le volume.
Les services de la ville étudient la possibilité d'un autre accès avec des acquisitions foncières si nécessaires. Les possibilités sont réduites, vous le savez.

Maison 100 boulevard Fayol :

Notre adjoint à l'urbanisme suit ce dossier et vous a reçu. Aucune position n'est arrêtée sur l'avenir de cette parcelle. On m'indique que l'utilité d'un parking sur cet emplacement n'est pas avérée et que son coût serait très élevé. L'état de la maison nécessiterait de lourds travaux pour une relocation. Avant toute décision, une étude précise des coûts est nécessaire. J'ai donc demandé une évaluation.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Amicalement

MAIRIE DE FIRMINY R.F. 42702

Le Maire

Marc PETIT
Conseiller Général